



Communiqué

Issoire, le 03 septembre 2009

La société VOXAN-SCCM, fabricant français de motos, a été mise en redressement judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, le 02 septembre 2009, à la suite de la déclaration d'une cessation des paiements.

Le faible niveau des ventes constaté depuis le second semestre 2008, dans le contexte actuel de crise économique mondiale, associé au retard dans le lancement d'un nouveau modèle de moto, du fait de la défaillance de nombreux sous-traitants, ne permet plus à la société de faire fonctionner son usine qui emploie une quinzaine de salariés.

Depuis 2002, des apports financiers importants des actionnaires ont été investis, par la société VOXAN-SCCM, pour redynamiser la marque en développant une gamme complète de six modèles de motos, grâce au savoir-faire maison d'une équipe technique expérimentée. Les projets de diversification et de joint venture avec des investisseurs étrangers pour développer de nouveaux marchés dans les pays émergents ont été repoussés sine die, du fait de la crise économique.

Dans ces conditions, les banques n'assuraient plus le financement de l'activité et avaient rendu exigibles l'ensemble de leurs concours, ce qui a conduit le Président du directoire à saisir le Tribunal de commerce.

Le président du Directoire demande la suspension de cotation du titre en date du 04 Septembre 2009.

L'entreprise compte mettre à profit la période d'observation de 6 mois pour trouver des solutions économiques permettant la poursuite d'activité à l'issue du redressement judiciaire.

Eric TERRASSE

Président du Directoire VOXAN-SCCM